

**MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amoureux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaignut-le-blanc.fr



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 JUIN 2025**

PRESENTS : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, Jérémie JACQUART, Philippe MOUGEL, Marilyne NAMYST

PROCURATIONS : Rémi CHOLLEY a donné procuration à Marie-Pierre AMOUROUX
Fabienne BEAUGER a donné procuration à Julien GUILLAUME
Christelle MONIER a donné procuration à Marilyne NAMYST,

ABSENT : Karine BOURDE

Secrétaire de séance : Marie-Pierre AMOUROUX

Ouverture de la séance à 20H00

INTERVENANTS

Gérants du camping : Sophie et Noé sont les nouveaux gérants salariés du camping municipal repris par le groupe ONLYCAMP pour une durée de trois années. Originaires du Pas-de-Calais, titulaire d'un BTS Tourisme pour elle, ils évoquent leur vécu et expériences dans le monde du tourisme. Ils ont pour objectif de développer les animations au sein du camping et indiquent au Conseil que selon eux, la piscine et la rivière sont de véritables points forts. Le maire souligne que les deux nouveaux gérants ont été impeccables pour la préparation du passage de la Commission de Sécurité, le 12 juin.

Repreneurs potentiels du Bar Restaurant:

Antoine et Alice viennent se présenter et faire part de l'état d'avancement de leur dossier qui sera débattu en commission dans le courant du mois d'octobre auprès de Villages Vivants, acquéreurs potentiels des locaux. Ces derniers sont très intéressés pour ce rachat à la condition que le repreneur du fonds de commerce ait un dossier solide et intéressant.

Antoine a une formation en tant que maraîcher et cuisinier (expériences auprès de prestataires de cantine et de traiteur). Alice est quant à elle gestionnaire de projets. Ils présentent également les deux autres membres absents de la structure associative qu'ils

mettent en place actuellement. Margaux, habitante de la commune, est une ancienne architecte et menuisière. Amélie, formée en hôtellerie et restauration, a tenu un salon de thé auparavant.

Ils exposent leur projet qui a pour but de créer un lieu accueillant pour tous et utile pour les habitants du village et alentours. Au travers de différents échanges avec les habitants, ils ont cerné plusieurs besoins et activités à développer au sein de ce lieu : la cantine de l'école en liaison chaude (le coût de base d'un repas de la cantine s'élèverait à 5 €), le partenariat avec des producteurs locaux et bio autant que possible, des repas classiques proposés mais également du snack. Le restaurant serait ouvert tous les midis mais également vendredi soir et samedi toute la journée. La carte serait certes restreinte mais les menus seraient hebdomadaires. Ils rappellent l'existence de l'épicerie participative dans les locaux actuellement et souhaiteraient que cela perdure. La partie hôtel du bâtiment deviendrait un espace de coworking et locaux pour des artisans de la commune. Des événements associatifs et culturels pourraient y être organisés selon les envies et les besoins. Ils ont d'ores et déjà rencontré les parents d'élèves, les membres de l'épicerie participative ainsi que des artisans intéressés par les locaux.

Ils sont actuellement accompagnés par l'organisme Alter'Incu (incubateur) qui vient les soutenir dans le montage de leur projet. Ils souhaitent constituer une SCIC puisqu'à l'heure actuelle ils n'ont qu'un simple statut associatif. En termes d'emploi, la structure emploierait l'équivalent de 3 temps pleins et demi (la majeure partie représentant le travail en cuisine). Un état des lieux a été réalisé avec Villages Vivants : la cuisine est en majeure partie utilisable bien que des réparations et rachats de matériels doivent être programmées pour 22.000 €. Le coût des travaux envisagé par les potentiels acquéreurs (Villages Vivants), s'élèverait à 300 000 €. Un travail est en cours sur les différentes fiches de poste, le prévisionnel budgétaire (notamment les travaux à réaliser), les horaires d'ouverture et le contact des différents fournisseurs potentiels.

Les repreneurs potentiels exposent au Conseil Municipal qu'ils seraient désireux de travailler en partenariat avec la Municipalité et souhaitent la mise en place d'un comité de copilotage. Ils souhaiteraient également que la Commune prenne des parts dans la structure juridique qui sera montée afin de l'intégrer au processus de décision. Enfin, ils solliciteraient une aide non financière de la Commune qui pourrait alors prendre la forme de la prise en charge du retrait des repas de la cantine sur place, à charge pour les agents de les livrer à l'école. Une réunion se tiendra le Jeudi 3 juillet à 9h30 avec leurs partenaires (Alter'Incub, CAP et Villages Vivants).

TARIFS DE LA PISCINE POUR LA SAISON 2025

Pour l'année 2024, les tarifs étaient respectivement de 2 € pour les habitants de la commune et de 4 € pour les personnes extérieures, et 18 € pour les cartes de 10 entrées pour les habitants (36 € pour les personnes extérieures). Le maire propose de maintenir le tarif des entrées ainsi que celui des produits vendus sur place. Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de maintenir les tarifs des entrées de piscine et des produits aux mêmes montants que l'année précédente.

MAINTIEN A 100 % DU TRAITEMENT DES AGENTS EN CAS D'ARRET MALADIE

Le maire propose au conseil de maintenir à 100% le traitement des agents de la commune en cas d'arrêt maladie durant les trois premiers mois de l'arrêt comme c'était le cas jusqu'au 1er mars 2025, et non pas 90% comme le prévoit désormais la loi. Il précise qu'il n'y a pas eu d'information de la Préfecture interdisant ce maintien mais il existe malgré tout le risque d'un rejet par la Préfecture. Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de maintenir à 100% le montant du traitement des agents en cas d'arrêt maladie pour les trois premiers mois sous réserve de validation par Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

JEU DE PISTE VIRTUEL

Le Conservatoire des forts villageois propose de mettre en place dans le village de Montaigut une chasse au trésor virtuelle accessible sur les téléphones. La mise en place de cette installation serait subventionnée à hauteur de 80 % par l'Europe et la part communale de l'installation de ce jeu s'élèverait alors à la somme de 1 560 €. Le maire propose au conseil d'y donner une suite favorable. Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de financer le reste à charge pour la Commune de 1560 € pour l'installation de la chasse au trésor virtuelle.

LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire expose la nécessité d'avoir recours à une deuxième ligne de trésorerie de 200 000 € pour l'achat à venir du terrain de la future école. Celle-ci, si elle est utilisée, bénéficiera d'un taux de 2,89% d'intérêts par an, de frais d'engagement à concurrence de 0,10% mais pas de frais de dossier. Il rappelle que 247 000 € ont d'ores et déjà été réglés pour les travaux de la traverse de bourg mais qu'il reste encore près de 100 000 € en attente de règlement avant de pouvoir solliciter le paiement des subventions. Le Maire rappelle que le montant total de la part communale dans la réfection de la traverse de bourg s'élève à 72 000 € et que le chantier n'aura fait l'objet que de 1 500 € de dépassement, incluant la réfection du départ de la rue de Coudoux. Il fait également part de nombreux remerciements d'habitants concernant la communication faite avant et pendant les travaux et indique que la Commune a également reçu les félicitations du Président du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant total de 200 000 € au taux de 2,89% Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant total de 200 000 € au taux de 2,89%.

DEVIS POUR ABONNEMENT AUX SERVICES NUMERIQUES

Le maire expose avoir sollicité un devis pour la souscription d'un abonnement à divers services numériques (notamment site internet, création d'une adresse mail, nom de domaine,...).

Le montant annoncé s'élève à la somme de 300 € par an. Le maire propose au Conseil municipal de souscrire cet abonnement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de souscrire un abonnement aux services numériques pour un montant annuel hors taxes de 300,00 Euros.

MAUVAIS FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME DE BROYAGE

Philippe MOUGEL expose la situation relative à la plateforme de broyage située vers le cimetière. Celle-ci est théoriquement ouverte aux particuliers. Malgré un affichage clair, plusieurs entreprises s'y rendent pour faire des dépôts de toutes sortes. Et les dépôts de particuliers ne sont pas forcément pas des branches. Les agents du SICTOM ne sont donc pas en mesure de broyer tous les déchets qui s'y trouvent, et leur préparation demande beaucoup de temps aux agents municipaux. Il évoque également le cas des communes voisines telles que Chadeleuf et Champeix qui ont dû limiter l'accès de leurs plateformes à quelques heures par semaine, en la fermant à clef. Le maire juge que cette solution ne serait pas efficace à Montaigut, puisque la déchetterie s'y trouve. Philippe MOUGEL, délégué de la Commune auprès du SICTOM rappelle également que le système de facturation du SICTOM doit changer afin que les entreprises ne soient facturées d'une fois l'an. Cela devrait peut-être inciter les entreprises à ne pas venir vider leurs chargements verts sur la plateforme.

Le maire propose que l'on procède à la fermeture de la plateforme de broyage dans l'attente de trouver une alternative permettant son bon fonctionnement. Durant cette période, il propose que la parcelle soit clôturée. Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité moins une abstention (Jérémie Jacquard) la fermeture de la plateforme de broyage et sa clôture.

ECHANGE DE PARCELLES

Le maire expose que deux habitants proposent d'échanger des parcelles communales avec différentes parcelles lui appartenant et sur lesquelles passent un chemin de randonnée. Le maire propose au Conseil de procéder au repérage de ces parcelles sur le terrain avant de procéder au vote formel au prochain conseil de juillet, et donc d'ajourner le vote.

DEMANDE DE SUBVENTIONS LES P'TITES BOUILLES D'LA COUZE

Le Maire indique au Conseil que l'association de parents d'élèves LES P'TITE BOUILLES D'LA COUZE sollicite la subvention aux associations. Elle a fourni ses statuts, comptes et bilans financiers. Conformément au nouveau règlement mis en place concernant le montant des sommes allouées et eu égard aux événements publics organisés sur la Commune (et dont le Conseil salue l'organisation), le maire propose au conseil d'allouer à ladite association une subvention de 250 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'allouer une subvention de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250,00 EUR) à l'association de parents d'élèves LES P'TITES BOUILLES D'LA COUZE.

QUESTIONS DIVERSES:

La commission des Petites Cités de Caractère viendra sur la Commune le 20 juin prochain et que pas moins de 21 membres sont attendus à cette occasion.

Le 5 juillet, se tiendra la 2ème édition de l'INTER'BOUILLES, Intervillages organisé par l'association de parents d'élèves. La manifestation se tiendra sur le terrain de rugby et opposera tous les villages de la commune.

Secrétaire de séance,

Marie-Pierre AMOUROUX

